

Règlement "Le Mile de L'Isle"

SAMEDI 20 NOVEMBRE 2021 – 14h00
1^{ère} édition

LE MILE DE L'ISLE
1609 m

Tour du lac de L'Isle Jourdain en contre-la-montre
individuel et par équipe de 5

Informations & Inscriptions



Organisé par le club



Samedi 20 novembre 2021 – 14h00
L'Isle Jourdain (32)

Le club **TRACKS Athlé – L'Isle Jourdain 32** organise sa première édition du **Mile de L'Isle** le samedi **20 Novembre 2021** à partir de 14h0 autour du grand Lac de l'Isle-Jourdain.

Course pédestre chronométrée de **1 609 mètres** sous forme de mini-championnat (phase qualificative, ½ finales et finales) récompensant les meilleurs chronos par **équipes de 5** (à l'issue des qualifications) et **individuels** (qualifications et finales réunies).

1. Courses et programme

Tous les départs et arrivées des courses ont lieu sur la zone de l'entrée principale du Lac.
Les enfants partiront en premier avec 3 courses selon les catégories.

Courses Enfants (départ tous groupés) nés après 2006 :

- 14h00 : EA-PO Filles et Garçons nés entre 2011 et 2015
 - Course non chronométrée
 - Circuit de moins de 800m : l'organisation se garde le droit de stopper les jeunes athlètes de la catégorie EA (7-9 ans) au bout de 8 minutes d'effort (selon recommandations FFA) et de les accompagner jusqu'à la ligne d'arrivée.
- 14h10 : BE - Filles et Garçons nés entre 2009 et 2010
- 14h20 : MI - Filles et Garçons nés entre 2007 et 2008

Courses Adultes (départs par groupes des 15) nés avant 2007 :

- 14h30 à 15h40 : qualifications Femmes et Hommes
 - Départ toutes les 5 min par groupe de 15.
 - 30 meilleurs chronos individuels femmes et hommes qualifiés pour les ½ finales.
- 16h00-16h20 : 1/2 finales Femmes
 - 15 meilleurs chronos des deux ½ finales qualifiés pour la finale Femmes
- 16h20-16h40 : 1/2 finales Hommes
 - 15 meilleurs chronos des deux ½ finales qualifiés pour la finale Hommes
- 16h40-16h50 : finale Femmes
- 16h50-17h00 : finale Hommes
- 17h15-17h30 : podiums et récompenses

2. Inscriptions, classements et récompenses :

Inscriptions **uniquement en ligne** jusqu'au **Mercredi 17 Novembre** :

<http://www.tracks-athle.com/lemiledelisle/>

Pas d'inscription sur place le jour de la course

Retrait des dossards et puces à **partir de 13h00** sur place le jour de la course

- **EA-PO (2011 et 2015) : gratuit**
 - Autorisation parentale obligatoire
 - Pas de classement : pas de récompenses

- **BE (2009-2010) : 2 Euros**
 - Autorisation parentale + certificat médical OU licence obligatoires
 - Classement Individuel : 3 premières filles et les 3 premiers garçons récompensés

- **MI (2007-2008) : 2 Euros**
 - Autorisation parentale + certificat médical OU licence obligatoires
 - Classement Individuel : 3 premières filles et les 3 premiers garçons récompensés

- **ADULTES (avant 2007) : 7 Euros**
 - **Nombre de places limitée pour cause de sécurité et de temps : 225**
 - Autorisation parentale pour les -18 ans + certificat médical OU licence obligatoires
 - Cadeau offert aux 225 premiers inscrits
 - Classement Individuel = meilleur chrono Femme + meilleur chrono Homme (qualifications et finales) + 3 premières Femmes et 3 premiers Hommes des finales
 - Classement par équipe = 3 premières équipes (cumul des 5 chronos réalisés pendant les qualifications)

3. Droits d'inscription :

Pour être complet, le dossier d'inscription devra contenir **obligatoirement** les pièces suivantes :

- la charte du coureur – engagement post COVID 19
- le dossier d'inscription dûment complété et signé
- le règlement des droits d'inscriptions
- un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou **de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, datant **de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.
- ou bien d'**une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation **ou d'une licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

Tout dossier incomplet ne pourra donner suite à une inscription au Mile de L'Isle.

Toute inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué.

Pour prendre le départ, chacun doit juger de son état de forme et se sentir capable de courir la distance choisie. Dans le cadre de la course adulte, le participant doit pouvoir tenir la distance totale potentiellement induite par le format d'un championnat (qualifications, demi-finales, finales).

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée par leurs parents pour pouvoir participer.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, de décision administrative, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et leur remettre son dossard et sa puce sans franchir la ligne d'arrivée.

4. Dossards et puces

Le retrait des dossards et puces s'effectuera le jour de la course **à partir de 13h00** en zone départ du Mile de L'Isle (zone entrée principale du Lac).

Le dossard et sa puce devront être restitués à l'issue de la phase de qualification pour les non qualifiés et à l'issue des finales pour les finalistes.

Toute puce non restituée sera facturée 10€.

Le **port du dossard est obligatoire sur la poitrine** et ne peut en aucune manière que ce soit, être modifié, réduit de taille, partiellement visible. Le coureur qui n'observe pas cette règle sera disqualifié.

5. Sécurité, Orientation parcours et animation

La **Protection Civile** de L'Isle Jourdain assurera la sécurité des coureurs et du public.

15 signaleurs coordonnés par un Responsable de la sécurité du club TRACKS Athlé de L'Isle Jourdain vous accueilleront et vous orienteront tout au long du parcours (Tour du Lac).

Le port de casques et/ou écouteurs audio pendant les courses est strictement interdit.

6. Mesures sanitaires – Covid-19

Les mesures sanitaires (port du masque, pass sanitaire, gestes barrières...) édictées par le gouvernement et la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) et en vigueur à la date de l'épreuve seront strictement appliquées, tant au niveau du public que des coureurs.

Situation sanitaire et règles à appliquer à suivre sur <http://www.tracks-athle.com/lemiledelisle/>

7. Responsabilité

L'organisateur est couvert par une police d'assurance souscrite auprès de AIAC courtage via la FFA. Le simple fait de participer à la course implique le respect du règlement. En aucun cas, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'incidents, d'accidents ou de vols pendant la manifestation y compris les défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

8. Droits à l'image

Les participants autorisent Le Mile de L'Isle à utiliser son nom, son image, sa voix et sa prestation sur le parcours en vue de toute exploitation directe ou indirecte sur tout support. Des photos seront prises pendant la course et seront visibles sur <http://www.tracks-athle.com/lemiledelisle/>.

Les informations personnelles sont destinées à l'association TRACKS Athlé et à ses partenaires.